

## Moins d'argent public pour les partis politiques ?

Réaction à la proposition de Kristof Calvo (Groen) – Thomas LEGEIN (CEVIPOL – ULB)

20 décembre 2021 – Webinar organisé par l'initiative Rethinking Belgium

Tout d'abord j'aimerais remercier les promoteurs et promotrices de l'initiative Rethinking Belgium pour leur invitation et pour l'organisation de ceci ainsi que Mr. Calvo pour sa proposition. Il est évidemment toujours facile d'avoir le rôle de commentateur d'une proposition telle que celle-ci que d'en être à la source. Je sais à quel point ce travail de réflexion peut être exigeant mais aussi inspirant lorsque l'on touche à ce point à des principes fondamentaux de notre système politique et du système démocratique dans son ensemble mais j'ai trouvé ce document très intéressant à plusieurs égards. En réaction à celui-ci, puisque c'est mon rôle, je proposerai une réponse en trois points.

Premièrement, je tiens à dire que je suis d'accord sur le principe de fond défendu par Mr. Calvo et vis-à-vis de son diagnostic général autour de cette question du financement des partis politiques. Je pense qu'il est désormais temps pour les partis d'envisager de changer leur fusil d'épaule. Si la Vivaldi a effectivement réservé une ligne dans l'accord de gouvernement à cet égard, il n'aura échappé à personne que cela manque clairement d'ambition et démontre une fois de plus – à mon sens – que les partis politiques ne semblent pas prêts à légiférer à propos d'eux-mêmes de ce point de vue-là. Je pense d'ailleurs qu'il s'agit ici de l'une des clés de réflexion à aborder en priorité à propos de cette thématique. Il ne faut pas non plus oublier – à mon sens – que la loi de financement de 1989 est en quelque sorte le seul texte législatif de notre pays à reconnaître l'existence officielle des partis politiques et donc le seul mécanisme préexistant à disposition de l'Etat afin de réguler ceux-ci. Si ce fait peut-être expliquer – aux côtés d'autres facteurs sans doute plus important encore bien sûr - une certaine frivolité dans le chef des partis à ouvrir une réforme de ce texte de loi, il peut également, et j'y reviendrai dans mon dernier point, constituer une opportunité de réformer les partis politiques eux même qui – on le sait – ont de plus en plus de mal à assumer leurs fonctions fondamentales et peine à se relégitimer aux yeux de nos concitoyens et concitoyennes. Cet enjeu du cadre institutionnel, des « règles du jeu » comme le disait Mr. Calvo, elle est fondamentale. Je pense d'ailleurs qu'il a raison lorsqu'il dit, un peu sarcastiquement, qu'on pourrait envoyer toute la chambre des représentant.e.s à la retraite et que ça n'empêcherait pas les nouveaux élus d'adopter un même comportement que leurs prédécesseur.euse.s suivant une logique de sociabilisation avec les institutions (c-à-d le fait de faire comme l'imaginaire de la tradition autour de ces institutions nous dicte de faire) qui a d'ailleurs déjà été soulignée par certaines études.

Certaines propositions de Mr. Calvo que je trouve intéressantes peut-être. Je trouve que l'idée d'octroyer certains subsides directement aux centres d'études des partis est bonne, même si je doute un peu que ces fonds soient *in fine* utilisés comme il le voudrait. On s'ait par exemple que les Centres d'étude des partis n'en sont pas entièrement autonomes. Pareil pour l'octroi d'argent direct aux organisations de jeunesse des partis, ou pour sa volonté de délier les sources de financement publique et leur destination comme l'ont également proposés Mr. Traversa et Deschouwer en introduction. J'ai trouvé très intéressante aussi la comparaison avec les Pays-Bas et la proposition de mise en place d'une commission indépendante constituée d'experts, même si je me pose ici la question de l'intégration de « simples » citoyens et citoyennes dans les discussions, citoyen.ne.s qui ne sont jamais mentionné.e.s de cette manière dans la proposition de Mr. Calvo. Et enfin, je voulais surtout souligner comme salutaires sa volonté de ne pas lier les subventions au nombre de

membres enregistrés par les partis dans un contexte où de plus en plus de partis – et c’est une bonne chose je trouve – réfléchissent enfin à mettre en place ce qu’on appelle un engagement à plusieurs vitesses qui permettraient aux citoyens de s’engager à différents degrés dans la vie des partis sans pour autant s’y affilier formellement. Conditionner l’octroi d’argent public au nombre d’affiliés me paraît donc à rebours de la tendance actuelle.

Néanmoins, et ce sera mon deuxième point, je n’ai pas pu m’empêcher d’avoir le sentiment qu’il y avait une sorte de paradoxe dans la proposition de Mr. Calvo et qui démontre à mon sens toute la difficulté liée à la question qui nous préoccupe aujourd’hui. On l’a vu, Mr. Calvo est pour la mise en place de nombreuses restrictions, de plafonnements, de conditions par rapport à l’argent public distribué aux partis politiques. Il évoque notamment une proposition de loi Ecolo-Groen voulant conditionner les dépenses des partis à une série de finalités strictement définies par le législateur ; il voudrait limiter drastiquement les bénéfices que pourraient enregistrer les partis en fin d’année comptable ; et limiter drastiquement le fait de pouvoir garder ces bénéfices d’année en année pour les faire fructifier en investissant notamment dans l’immobilier. Mais dans la deuxième partie de la proposition qui nous est parvenue, j’ai cru comprendre qu’il critiquait en quelque sorte la rigidité et l’inertie propre à la vie politique actuelle en promouvant un retour à une démocratie ‘chaude’, qui reviendrait aux bases, c’est-à-dire un focus sur le travail des idées et sur la vie interne de l’organisation politique. C’est-à-dire que dans un sens il semble vouloir augmenter de manière spectaculaire la régulation par l’Etat des organisations de parti dans la logique de ce qui commence à se faire un peu partout en Europe et dans un autre sens il paraît, et il dit d’ailleurs textuellement, vouloir éviter que celui-ci s’immisce dans la liberté des partis de procéder à leurs affaires car « l’organisation interne des partis ne concerne que ceux-ci ». Ma question est dès lors de savoir comment compte-t-il concilier ces deux visions.

Troisièmement, et je finirai par cela, je voulais souligner une piste de réflexion qui me paraissait intéressante à vous soumettre et j’aimerais remercier au passage Emilie van Haute avec qui j’ai pu en discuter avant ce webinar. Pour le coup, cette proposition dépasse le paradoxe que je viens de souligner car elle fait l’économie de répondre à la question de savoir si l’organisation interne des partis ne concerne qu’eux ou si, au contraire, c’est également une affaire d’Etat. Je pense qu’au vu de la crise de la légitimité que traversent nos institutions politiques dont les partis font partie intégrante cette question de réformer le financement des partis devrait, par la même occasion, devenir la question de réformer les partis politiques tout court et je prends ici l’exemple bien connu de l’Allemagne où l’octroi d’argent public aux partis allemand se fait à la seule condition que ceux-ci respectent une série de prérequis axés sur la mise en place de mécanismes de démocratie intra-partisane. Si je l’ai dit je suis d’accord avec Mr. Calvo sur le principe qu’il défend, je pense que plusieurs des problèmes qu’il souligne pour justifier une baisse du financement des partis par l’Etat sont en fait des problèmes pouvant être résolus différemment, ce qui aura d’ailleurs peut-être pour effet de démarrer un nouveau cercle vertueux pour les partis. Et je parle principalement de cette volonté de reconnecter les partis à la société civile, de les pousser à aller beaucoup plus proactivement chercher de l’argent auprès des membres, à limiter leurs dépenses de propagande pour les mettre au service de leur re légitimation, etc. Pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place de conditions pouvant contribuer à cela qui conditionnerait – par la même occasion – le montant perçu par les partis ? Je conclurai donc en disant que : pour moi si ouvrir une réforme du financement des partis n’est pas la panacée, n’est pas une solution magique, cela permettrait néanmoins d’exiger plus démocratiquement de leur part. Mais encore faut-il qu’ils veuillent légiférer sur eux-mêmes.